

RAPPORT MORAL DE LA FNSEA

De la représentativité à l'efficacité syndicale

Pour valoriser notre victoire

MARSEILLE - 2007



RAPPORT MORAL DE LA FNSEA

De la représentativité à l'efficacité syndicale

Pour valoriser notre victoire

Rapport présenté par :

Dominique BARRAU, Secrétaire Général Jean Bernard BAYARD, Secrétaire Général Adjoint

Ont participé à l'élaboration de ce rapport : X. BEULIN, O. CASSOU, J. CHAZALET, P. CHAILLOU, C. DECERLE, E. LACHAIZE, C. LAMBERT, S. LEBRUN, R. MANGON, Ph. MOINART, K. SERRES, W. VILLENEUVE.

PLAN DU RAPPORT MORAL

Introduction	4
1. Le fondement de notre organisation : donner l'envie d'adhérer	6
1.1. Elargir notre base syndicale	
a) Connaître notre base syndicale : quantifiée et qualifiée	
b) Assurer la transition JA – FDSEA	
c) Renforcer la présence les agricultrices	
d) Assurer la transition actifs - retraités	
e) Convaincre de nouveaux adhérents	
f) S'ouvrir à des non agriculteurs ?	
1.2. Fidéliser et conquérir	8
a) Instaurer une culture de l'adhérent en différenciant l'adhérent du non adhérent	
b) Oser une politique d'adhésion	
2. Rendre la responsabilité attractive : donner l'envie de s'engager	.12
2.1. Etre responsable syndical du réseau FNSEA / Ja	12
a) Le sens de la responsabilité, le rôle et les missions	12
b) Jusqu'où assure-t-on la représentation de la FDSEA ?	. 12
2.2. Sécuriser les conditions d'engagement	
2.3. Se former tout au long de la responsabilité	
a) Des formations internes obligatoires	
b) Se former à la responsabilité en inter-OPA régionales et/ou départementales	
c) Réformer les règles d'utilisation des fonds de promotion collective	
3. Concilier fédéralisme et dynamique de groupe : donner l'envie d'appartenir au réseau FNSEA	18
3.1. Là où le fédéralisme se renforce	18
a) Des départements autonomes	. 18
b) Les Ja, un positionnement à affirmer	. 19
c) Le renforcement des politiques régionales	19
d) Les associations spécialisées	20
3.2. Ce qui relève du groupe : ses missions	20
a) Des missions en tête de réseau	. 21
b) Le travail en réseau et le développement de pôles de compétences	21
c) Etre garant des règles statutaires et de l'équité financière	22
3.3. Les organismes de services politiquement affiliés	22
4. Le leadership de la FNSEA	26
4.1. Un leadership porté par la communication média	2 6
a) Avec les médias agricoles	26
b) Avec les médias grand public	27
4.2. Du bon usage de notre leadership politique	27
a) Entre les OPA	
b) Ceux qui participent au rayonnement de la FNSEA	. 28
c) Envers les élus politiques	28
4.3. L'enjeu de notre représentation internationale	28
Conclusion	31

Introduction

« REPRESENTATIVITE »:

En votant massivement, les agriculteurs ont à nouveau exprimé leur sens civique et leur conscience des enjeux. L'élection des Chambres d'Agriculture va au-delà de la désignation d'une équipe gestionnaire de la politique agricole départementale. Il s'agit là d'une photographie du paysage syndical agricole français. Avec 57% des suffrages exprimés, notre représentativité est confortée et enviée pour les 6 ans à venir. Ce score mesure la confiance que nous accordent les paysans de France et nous investit de devoirs envers tous : les accompagner et les défendre de 2007 à 2013.

« EFFICACITE »:

Nous avons composé des listes syndicales, gageant de la fidélité à la FDSEA/Ja de nos représentants durant le mandat. Le passage des Hommes d'une organisation à l'autre ne s'accompagne pas d'un transfert de missions. Les FDSEA/FRSEA/FNSEA assureront toujours la défense des agriculteurs, leur avenir ; elles définissent et négocient les politiques agricoles.

Au-delà de sa représentativité, une FDSEA est d'autant plus écoutée qu'elle a de nombreux adhérents, des responsables compétents et entraînants, de la proximité, un fonctionnement efficient.

Le présent rapport s'attache à développer une vision de notre organisation et de ses fondements et pose des propositions d'évolution pour :

- Fidéliser et conquérir des adhérents, et élargir notre base,
- Sécuriser les conditions d'engagement des responsables et instaurer des parcours de formation,
- Conforter certains échelons de notre organisation et mutualiser davantage de moyens dans un esprit de Groupe,
- Mettre à profit notre représentativité et gérer nos majorités.

Notre représentativité ne fait pas notre efficacité, elle y contribue. Alors rebondissons sur cette victoire, consolidons nos bases syndicales, préparons le renouvellement syndical de 2008 pour relever les enjeux de l'agriculture française.



1. Le fondement de notre organisation : donner l'envie d'adhérer

1.1. Elargir notre base syndicale

La syndicalisation dans le milieu agricole est relativement forte, comparée à d'autres secteurs d'activités. La FNSEA peut s'enorgueillir d'être le seul syndicat agricole construit sur une triple représentation territoriale, sociale et des productions, fondée par ses statuts.

Il s'agit d'un héritage à comprendre, à transmettre, à faire fructifier. Cette mission relève du challenge collectif au moment où les différentes études démographiques (SCEES, CNSEA, MSA) envisagent une diminution moyenne du nombre de chefs d'exploitations agricoles de 10000 par an de 2005 à 2015, en raison de la pyramide des âges.

a) Connaître notre base syndicale : quantifiée et qualifiée

La FNSEA recueille tous les ans les déclarations du nombre d'adhérents des fédérations départementales. Mais pour apprécier la représentativité de notre famille syndicale, il convient d'y rajouter les adhérents et cotisants des associations spécialisées. La FNSEA souhaite que la transparence soit faite sur le nombre d'adhérents de ses A.S.

La connaissance de ses adhérents constitue un outil de base d'une politique de conquête et de fidélisation. Pourtant, bon nombre de fédérations ne gèrent pas leur base de données de façon précise et il n'existe pas d'harmonisation des fichiers entre départements.

Consciente de l'enjeu stratégique que constitue la mise à jour de la connaissance de sa base, la FNSEA propose à ses fédérations une application informatique commune (Eudonet).

b) Assurer la transition Ja – FDSEA

Les sociologues (étude FESIA 2006) s'intéressent aux trajectoires de nos adhérents et aux motivations de leur syndicalisation :

- La classe d'âge des moins de 30 ans est proportionnellement la plus syndicalisée.
- Les jeunes recherchent du conseil lors de leur parcours d'installation et une socialisation professionnelle dans un cadre convivial.
- Les agriculteurs sont fidèles à leur syndicat d'origine.

Ce constat pose l'enjeu de la fidélisation des jeunes agriculteurs dans le réseau FNSEA : nous avons besoin d'un syndicalisme Jeune fort. Une politique d'adhésion des jeunes agriculteurs doit être clairement établie entre la FDSEA et les Ja.

Face aux différentes relations entre les structures jeunes et aînées existant dans les départements et les régions, il s'agit de définir par écrit à chaque niveau :

- Les modalités d'adhésions des Ja,
- La participation des Ja dans les instances, y compris les commissions ou les sections,
- La mise en commun de moyens,
- Les relations financières.

L'engagement chez les Jeunes agriculteurs constitue un parcours initiatique, un parcours d'apprentissage de la responsabilité. Le syndicat Ja doit cultiver ce goût de la responsabilité. Ne devraient-ils pas se centrer sur les problématiques jeunes, demeurer des aiguillons

prospectifs de la profession et éviter le syndrome de la FDSEA-bis au risque d'épuiser trop vite les jeunes responsables ?

Pour que nos deux réseaux soient toujours forts et complémentaires, nous devons veiller à garder des équilibres et à bien gérer la transition des adhérents et des responsables entre les deux structures. Il est nécessaire d'éviter de capter trop tôt les responsables des Ja dans le réseau FNSEA tout en permettant leur entrée à l'approche de la limite d'âge. La participation des Ja dans les instances de la FDSEA sera un facteur facilitant.

La probabilité qu'un jeune agriculteur atteint par la limite d'âge adhère à la FDSEA dépend donc :

- De la satisfaction retirée de son adhésion à Ja.
- Des relations créées, des liens que l'on souhaite poursuivre,
- De l'image de la FDSEA et celle transmise au sein de la structure Ja,
- De l'accueil réservé par la FDSEA, des propositions de responsabilités offertes.

c) Renforcer la présence des agricultrices

Les femmes s'installent en agriculture en moyenne 7 ans plus tard que les hommes. Elles sont moins disponibles au début de leur carrière de part leurs responsabilités familiales. Selon une étude de la FESIA (2006), « elles se sentent souvent peu écoutées par le syndicalisme, et sont des adhérentes désabusées ».

La commission des agricultrices peut être un des moyens d'accueillir des femmes dans le syndicalisme. C'est une porte facile à ouvrir pour une agricultrice qui hésite à s'engager. Au-delà de la commission des agricultrices qui est souvent une première étape pour les futures responsables, les fédérations départementales doivent avoir une démarche positive d'écoute et d'accueil de ces adhérentes qui représentent 37 % des actifs agricoles.

Elles ont des atouts à valoriser dans le suivi de dossiers comme la promotion du métier, la communication mais peuvent aussi prendre en mains avec conviction, fidélité et compétence des dossiers plus techniques.

L'organisation de formations sur la gestion administrative valorise une fonction mieux reconnue dans l'artisanat ou le commerce qu'en agriculture.

d) Assurer la transition actifs - retraités

Notre société vit la révolution de la longévité. Le monde agricole aussi : le poids démographique des retraités agricoles constitue un potentiel d'adhérents pour les SDAE. C'est en répondant aux besoins des retraités agricoles que les FDSEA assureront la transformation systématique d'une adhésion « actif » en adhésion « retraité ».

Les responsables aînés sont une richesse pour l'organisation, insuffisamment employée. Ils portent l'Histoire de nos revendications. Ils développent aujourd'hui des savoir-faire en médiation. Leurs convictions sont ancrées et communicantes.

e) Convaincre de nouveaux adhérents

La sociologie du monde agricole évolue. Les pluriactifs¹ (51151) représentent 11% de l'ensemble des chefs d'exploitations et co-exploitants professionnels (472 739). Entre 2000 et 2003, le nombre d'agriculteurs ayant une activité secondaire non agricole progresse de 4,6%.

^{1- 11%} de pluriactifs = 3% profession principale non agricole + 8% activité secondaire non agricole - source AGRESTE, enquête structure 2003.

Les FDSEA les plus concernées peuvent envisager de créer un groupe de travail spécifique qui leur permette de traiter de leurs particularités au sein de nos structures.

La définition de l'activité agricole a été modifiée par la loi de développement des territoires ruraux. Elle ouvre le champ de l'activité agricole au monde du cheval. Pour certains départements, il représente un potentiel de nouveaux adhérents important. Pour mieux les accueillir, les départements concernés doivent s'intéresser à leur organisation, à leurs besoins et créer des sections dédiées.

La FNSEA est la seule organisation agricole représentative des employeurs. A ce titre, les FDSEA et les FRSEA sont des interlocuteurs incontournables. Avec les services qu'elles proposent, avec l'appui du réseau de compétences mis en place par la FNSEA, les FDSEA peuvent répondre aux attentes des employeurs de main d'œuvre agricole.

Ainsi pour développer notre base syndicale, il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque public, qu'il soit nouveau ou qu'il ait des problématiques propres.

f) S'ouvrir à des non agriculteurs?

Dans le milieu rural, certaines entreprises, certains particuliers partagent avec la profession agricole des problématiques communes, de foncier, de fiscalité, de formation, d'emploi,

Cependant, un SEA est un syndicat professionnel, un syndicat de personnes ayant le statut d'agriculteurs. (article 4, statut type d'un syndicat local communal).

Une double problématique est posée :

- doit-on refuser un service à un non adhérent, non agriculteur ?
- la voix de la FDSEA porterait-elle plus loin si elle s'exprimait au nom du monde rural sur ces problématiques communes ?

Pour lever le frein statutaire, il est proposé la création du statut de membre associé, cotisant. Les membres associés n'ont pas de voix délibératives.

1.2. Fidéliser et conquérir

Certains agriculteurs refusent d'adhérer considérant bénéficier des mêmes acquis que les adhérents, sans s'acquitter d'une cotisation.

Face à cette objection, de nombreuses fédérations départementales se sont interrogées ces dernières années sur les moyens de privilégier l'adhérent.

La FNSEA entend réaffirmer qu'une fédération départementale est un syndicat d'adhérents et non pas de simples cotisants ou sympathisants. L'adhésion engage à partager les orientations politiques et donne le droit d'expression dans l'organisation alors que la cotisation se réduirait à un droit d'accès à des services.

L'adhésion repose encore sur une culture collective forte, sur des valeurs mutualistes transmises par la famille, héritées des mouvements de jeunesse catholiques ou de certains mouvements de l'enseignement agricole. Ces vecteurs sont cependant en crise. Demain, l'adhésion se fera moins par poussée (du groupe) que par attraction.

Comment donner l'envie d'adhérer aujourd'hui ?

a) Instaurer une culture de l'adhérent en différenciant l'adhérent du non adhérent

Nous devons développer partout une culture de l'adhérent, une fierté de l'adhésion et oser proposer l'adhésion. Attention à ne pas laisser se développer l'idée que l'adhésion serait la reconnaissance d'un agriculteur pour service rendu. De telles méthodes dévalorisent le mérite de l'adhérent fidèle.

- L'adhésion est un préalable à la défense individuelle et collective.
- L'adhérent a notamment droit à une visite de son président de syndicat local par an.

Pour autant, il ne faut pas occulter les raisons de l'adhésion syndicale (étude FESIA 2006) :

- d'abord pour obtenir des services,
- par tradition familiale (par militantisme),
- pour l'action collective,
- par conviction sur les idées défendues.

Afin de privilégier l'adhérent, alors que les acquis syndicaux bénéficient à tous les agriculteurs, plus de 25 fédérations départementales se sont engagées dans le principe de « la carte Moisson » initiée par la FDSEA de la Marne. Cette carte offre aux adhérents des tarifs négociés auprès de commerçants et de fournisseurs. La FNSEA souhaite relayer cette démarche par la négociation de tarifs auprès de prestataires de dimension nationale.

Enfin, l'accès aux services gratuits d'une fédération doit être réservé aux adhérents. Les services payants doivent faire l'objet d'une politique tarifaire différenciée.

b) Oser une politique d'adhésion

Fidéliser et conquérir des adhérents, c'est assurer un suivi des adhésions.

- Rencontrer, écouter, comprendre l'agriculteur qui interrompt son adhésion, car ce n'est pas anodin,
- Cibler et planifier des rencontres avec des non adhérents,
- Ouvrir une réunion annuelle à des non adhérents.

Fidéliser et conquérir des adhérents, c'est savoir rendre compte à ses mandants:

- En décrivant les étapes de négociation, en faisant la transparence sur nos modes d'action, nos difficultés et
- en valorisant les acquis syndicaux locaux, départementaux, régionaux, nationaux,
 ...

Aux lendemains des élections chambre d'agriculture, dans une majorité de départements, il y a l'opportunité de transformer des voix en adhésions. La représentativité des urnes ne fait pas l'efficacité syndicale mais elle y contribue.



La force de la FNSEA repose sur une base syndicale nombreuse et représentative.

A l'instar de la société civile, les valeurs du monde agricole subissent des influences individualistes et l'adhésion est examinée en terme de bénéfice personnel. La non syndicalisation est l'expression d'un scepticisme sur le pouvoir de l'action collective.

Cette tendance de fond modifie nos pratiques syndicales. Nous devons convaincre, aller vers les agriculteurs et adopter une attitude de conquête. La proximité est notre atout. Le nombre d'adhérents est le fruit d'une alchimie entre le charisme des responsables locaux, les arguments politiques développés par la FDSEA et les services proposés.

Qu'est-ce qui fera l'attractivité de notre organisation demain ? Ce n'est pas le maintien qu'il faut viser, mais le développement ou la mutation. Dans quel sens souhaitons nous le développement ? un développement interne, un développement externe ? L'audience et le pouvoir d'un secteur d'activité tiennent à son poids économique et démographique dans les comptes de la Nation. La FNSEA et ses adhérents agriculteurs tireraient-ils un intérêt à élargir leur représentativité dans le milieu rural ? Le statut de membre associé est un premier élément de réponse.

Actions à conduire :

- → Définir un plan d'adhésion,
- → Ecrire la politique entre FDSEA et Ja,
- → Etablir une base de données « adhérents » fiable et complète,
- Développer la carte moisson.



Rendre la responsabilité attractive : donner l'envie de s'engager

Notre organisation se singularise dans le paysage agricole syndical par son sens de la responsabilité. Cette responsabilité est démultipliée dans toutes les instances, dans les différents échelons territoriaux du réseau FNSEA/Ja. Depuis 60 ans, des adhérents, hommes et femmes, se sont engagés au service de l'Agriculture et des Agriculteurs français et ont présidé aux orientations de leur avenir.

Aujourd'hui, les formes de l'engagement dans la société sont en mutation. Concomitamment, le nombre de représentations des FDSEA, des FRSEA, de la FNSEA se multiplie; les dossiers et les problématiques à traiter sont complexes; la main d'œuvre familiale disparaît; la cellule familiale est de plus en plus souvent pluriactive. Ce contexte donne à repenser l'efficacité de notre engagement syndical.

Le défi de l'attractivité de la responsabilité est posé afin de pérenniser la défense du métier d'agriculteur par des agriculteurs, afin d'assurer le renouvellement des responsables et maintenir le rôle de contre-pouvoir du syndicat.

2.1. Etre responsable syndical du réseau FNSEA / Ja

a) Le sens de la responsabilité, le rôle et les missions

Etre responsable, c'est organiser les rapports entre les Hommes pour traiter au mieux les conflits d'intérêt et organiser les solidarités. Le syndicaliste tente d'harmoniser des intérêts particuliers en vue de l'intérêt général. Son engagement est porté par un idéal, une vision du développement agricole.

Le responsable syndical FNSEA assoit sa légitimité sur une élection locale. S'il assure parfois un rôle de lobbyiste, il s'en différencie par sa représentativité issue des urnes et son implication dans l'action syndicale.

Le rôle du responsable à tout échelon est d'animer une équipe, d'agir et de défendre, d'échanger et de représenter. Il organise les débats pour obtenir des revendications claires, il négocie sur ces bases. Il fait œuvre de pédagogie syndicale en faisant partager le plan d'action. Il organise l'action syndicale si elle s'avère nécessaire. Il valorise les acquis.

b) Jusqu'où assure-t-on la représentation de la FDSEA?

Les représentations de la profession agricole se multiplient. De nombreuses personnes s'autorisent à parler d'agriculture.

Notre organisation doit s'adapter et être présente dans les principaux lieux de décisions, en tenant compte notamment de l'organisation et des nouvelles compétences des collectivités territoriales (communautés de communes, pays, région).

Nos fédérations ont néanmoins de plus en plus de mal à satisfaire aux nombreuses sollicitations ou représentations qu'elles reçoivent. Nous sommes interpellés sur les priorités de nos engagements et la pertinence dans certains départements de notre échelon de base.

Nous devons confirmer la nécessité du maillage communal de notre réseau : il est le lieu de vie syndicale pertinent pour assurer la circulation de l'information, la nécessaire proximité, la mobilisation. Il est aussi le lieu des conflits de voisinage. Par contre, il faut

poser la question de l'animation de notre réseau : le niveau cantonal est-il le plus opportun quand les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture, ou d'autres, raisonnent communautés de communes, arrondissements ou pays ?

2.2. Sécuriser les conditions d'engagement

Nous devons être vigilants sur les freins ou les obstacles à la prise de responsabilité de certains adhérents.

Prendre des responsabilités suppose de concilier la vie privée, le fonctionnement de l'exploitation, la relation éventuelle avec ses associés, et le temps de l'engagement.

La FDSEA/FNSEA doit adapter ses méthodes de fonctionnement et accompagner certains élus dans leur prise de responsabilités. Il s'agit :

- d'améliorer la performance de nos instances (méthodes d'animation, relevés de décision),
- de planifier un maximum de réunions en journée,
- de proposer un service de remplacement adapté aux besoins des responsables,
- d'indemniser le temps passé par les principaux responsables de la FDSEA (n'éludons pas le fait que les conditions matérielles orientent le choix d'un engagement dans telle ou telle organisation).

Demain, nous pourrons recourir davantage aux nouvelles technologies. Par exemple, certaines réunions pourraient se tenir en visioconférence. Plus simplement déjà, nous organisons des réunions téléphoniques.

2.3. Se former tout au long de la responsabilité

La formation renvoie souvent à l'image des bancs de l'école, à des apports théoriques... pour certains à une perte de temps.

Cet a priori sera levé si la formation est appréhendée comme une construction, qui se déclenche à partir de vraies questions. Elle doit prendre sens sur des valeurs, dans un contexte et pour un projet qui est à la fois individuel et collectif.

La formation continue permet de développer différents niveaux de compétences et de capitaliser les acquis de l'expérience au sein du groupe. Se former, c'est :

- apprendre à apprendre,
- apprendre à apprendre ensemble,
- apprendre à construire ensemble.

Constatant un déficit de formation à la responsabilité dans notre organisation, constatant que les engagements de congrès sur la formation restent incantatoires, nous proposons un parcours de formation interne, un appui aux écoles de responsables dont la réalisation sera incitée financièrement, selon des modalités à définir. 5% du fonds syndical pourrait, par exemple, être consacré à une politique de formation incitative.

a) Des formations internes obligatoires

Dans le réseau, on constate des niveaux de réflexions différents, des argumentations parfois antinomiques, des instances plus ou moins participatives, plus ou moins représentatives.

Nous devons être vigilants sur l'unité syndicale et cultiver partout un sentiment d'appartenance. La formation concourt à la construction de cette unité en s'appuyant sur l'histoire de notre mouvement syndical, en partageant l'analyse socio-économique de notre environnement et en définissant ensemble les orientations que nous défendons. Chaque président est garant de la motivation et des compétences de son équipe. Pour cela, il s'appuie sur des techniques d'animation et de management innées ou acquises.

Il y a des moments clefs dans un parcours de responsable où la formation doit être un outil actionné comme un réflexe :

- lors de la première entrée en responsabilité dans une organisation (président d'une commission, d'une section...lors de la transition de Ja vers FDSEA)
- lors de la prise d'une nouvelle responsabilité (administrateur national, départemental, président de FDSEA, secrétaire général ou trésorier),
- lorsqu'on est confronté à une difficulté.

Il y a des moments clefs dans la vie d'une équipe où la formation participe à la performance collective :

- se retrouver une fois par an en séminaire pour s'extraire du conjoncturel, souder le groupe et fixer le cap,
- en début de mandat d'un conseil d'administration,
- lorsque des objectifs ont été atteints ou des orientations sont devenues obsolètes.

L'enjeu est aujourd'hui de concilier une offre de formation collective obligatoire et la réponse à des besoins individuels. Le recours à des pédagogies interactives doit permettre d'y répondre.

b) Se former à la responsabilité en inter-OPA régionales et/ou départementales

Des écoles de responsables ont fait émerger dans certaines régions des promotions de dirigeants et ont essaimé dans les organisations professionnelles agricoles. Les personnes apprennent alors à se connaître en dehors de tout enjeu de pouvoir, ils partagent les finalités de leur engagement et se forgent des habitudes de travail en commun.

Les écoles de responsables participent dans un département, dans une région à une meilleure compréhension mutuelle des élus entre eux et, par conséquent, à l'unité et la force professionnelle de l'agriculture. Elles créent le lien entre les syndicats, les organisations économiques et les organisations mutualistes.

Les Jeunes agriculteurs sont souvent coordinateurs des écoles de responsables. La FDSEA doit apporter un appui systématique aux Ja dans cette action. Le développement des installations tardives se répercute sur l'âge d'entrée en responsabilité. La FDSEA peut participer au recrutement de certains de ces adhérents. Le cycle OMEGA de l'IFOCAP constitue une référence pédagogique qui peut être démultipliée en région.

Le financement de la formation professionnelle est une compétence des collectivités régionales. La FRSEA doit participer au développement de l'ingénierie financière nécessaire à l'équilibre budgétaire des écoles de responsables, en complément des ressources départementales. Le coût de ces formations comprend non seulement l'ingénierie pédagogique mais également les prises en charge du remplacement, des déplacements et de l'hébergement des stagiaires. C'est à cette condition que l'on peut convaincre des adhérents de s'investir pleinement dans un cycle de formation.

c) Réformer les règles d'utilisation des fonds de promotion collective

Le réseau FNSEA réalise environ 19000 journées stagiaires par an dans le cadre de la promotion collective. Il s'agit de fonds publics régis par une circulaire ministérielle de 1987 qui fixe les tarifs journaliers de prise en charge. Les montants qui n'ont pas été réactualisés depuis, limitent le choix des intervenants et pénalisent la qualité des sessions. La FNSEA entend maintenir son ambition de formation des élus syndicaux et attend du Ministère de l'Agriculture une révision de la circulaire.

La FNSEA souhaite une meilleure prise en charge des intervenants et susciter des formations de meilleure qualité.



Nous avons réaffirmé au Congrès du Grand Bornand en 2004 notre vision d'un syndicalisme agissant, dans la famille des syndicats réformistes.

Développer une culture de la responsabilité dans notre réseau est un enjeu stratégique pour prévenir le développement des extrêmes populistes, des « y'a qu'à – faut qu'on », ou des anti-tout.

L'avenir de notre organisation dépend donc aussi de notre capacité à préparer les dirigeants de demain, du local à l'international.

A cet effet, il s'agit d'une part de faciliter les conditions de l'engagement par l'amélioration de notre organisation, un service de remplacement adapté, des indemnisations indispensables pour les présidents départementaux. D'autre part, nous instaurons une obligation de formation incitée financièrement :

Public ou Etape du parcours de responsable	Durée et fréquence de formation
Prise de fonction d'un président de FDSEA	Session collective de 2 jours à la FNSEA
Nouvel administrateur (national ou départemental)	1 journée d'accueil au siège
Conseil d'administration (national ou départemental)	2 jours par an

Enfin, nous constatons que les écoles de responsables sont un facteur de cohésion des OPA dans un département et invitons les FDSEA et FRSEA à apporter leur soutien aux Ja dans cette action.

Actions à conduire :

- → Avoir une réflexion sur le niveau d'animation du réseau départemental,
- → Améliorer nos méthodes de fonctionnement (performance des instances, remplacement, indemnités),
- → Etablir le programme des formations internes obligatoires et leurs modalités d'incitation financière,
- → Réformer la promotion collective.



3. Concilier fédéralisme et dynamique de groupe : donner l'envie d'appartenir au réseau FNSEA

La FNSEA est une fédération de fédérations. « Le fédéralisme est une alliance dont les membres conservent leur autonomie mutuelle et tiennent ensemble par des liens politiques. » Dans son fonctionnement et son système de prise de décision, le principe de subsidiarité s'applique.

Avant même d'être formalisés par des statuts et une adhésion, le sens du fédéralisme s'est construit autour du « Serment de l'Unité Paysanne » d'Eugène Forget, premier président de la FNSEA. Trois principes fondent l'organisation de la FNSEA :

- Le non cumul des mandats (politique et syndical),
- L'articulation entre syndicat à vocation générale et syndicats spécialisés,
- Le maillage territorial.

Depuis 60 ans, notre organisation s'est structurée et adaptée à l'évolution de son environnement. Les compétences de chaque échelon se redéfinissent en fonction de l'évolution des lieux de décisions politiques et selon les ressources humaines et financières disponibles.

L'ensemble des adhérents de la FNSEA partagent des intérêts communs et délèguent certaines missions à la tête du réseau. C'est en cela que l'on peut parler de Groupe.

Réfléchir sur l'évolution de notre organisation, c'est s'interroger sur la manière de renforcer notre pouvoir, en précisant le rôle, le management des instances et les outils mis à disposition.

3.1. Là où le fédéralisme se renforce

a) Des départements autonomes

La FNSEA fédère des fédérations départementales politiquement autonomes. Elles s'organisent et s'animent librement.

A l'échelon national, la performance d'une FDSEA est appréciée à son nombre d'adhérents, à sa capacité à acquitter sa cotisation, à respecter les statuts et à mandater des élus dans les instances nationales.

Aussi faut-il mettre en exergue que les départements sont solidairement responsables de la réussite de la fédération nationale.

Il est donc de l'intérêt de tous d'avoir des fédérations départementales fortes et structurées autour :

- d'un projet agricole départemental (quelle agriculture souhaite-t-on dans le département ?),
- d'un projet syndical (combien d'adhérents, quel réseau, quel fonctionnement des instances ?),
- d'un projet d'entreprise (quels services pour nos adhérents ?).

Le soutien de la FNSEA à la structuration des fédérations départementales se veut temporaire. Dans tous les cas, la FNSEA vient en appui et non en substitution de la FDSEA. C'est l'autonomie des départements qui est recherchée.

b) Le renforcement des politiques régionales

Les FRSEA ont pour missions au niveau régional :

- d'examiner les dossiers d'intérêt agricole,
- de représenter les fédérations départementales,
- de mutualiser des moyens au service des départements.

Les fédérations régionales sont très hétérogènes dans leur fonctionnement politique et leur organisation administrative. L'échelon régional est le plus pertinent en matière d'animation de filières. Les opérateurs ont un champ d'action régional, voire le plus souvent sont organisés par bassin de production.

Par ailleurs, partout s'appliquent les nouvelles compétences des conseils régionaux : en matière de développement économique, d'emploi, de formation.

Il est donc indispensable de définir des politiques régionales, de les partager avec nos partenaires. Le mode de scrutin par liste aux élections de la Chambre Régionale d'Agriculture renforce le pouvoir politique de la FRSEA/Ja. C'est la politique de la majorité syndicale qui est portée et mise en œuvre par la Chambre Régionale d'Agriculture.

Nous ferons grandir l'identité régionale et la reconnaissance politique de nos FRSEA si l'expression des administrateurs régionaux dans les instances nationales est le fruit d'une concertation interdépartementale et que par ailleurs, les arbitrages nationaux sont expliqués en région. La Commission syndicale participe à cette évolution.

c) Les associations spécialisées

Les associations spécialisées représentent les intérêts de leurs producteurs, analysent leurs besoins et les défendent auprès des pouvoirs publics et des opérateurs d'amont et d'aval. En 1946, les statuts de la toute nouvelle FNSEA précisent la place des associations spécialisées adhérentes (préexistantes) qui « doivent agir dans le cadre des directives de la politique générale agricole arrêtée par la FNSEA ». Il n' y avait qu'une seule obédience possible. Aujourd'hui, l'adhésion directe à une AS peut conduire à être adhérent à l'AS et adhérent à un syndicat concurrent à la FNSEA. Les AS ne doivent pas être le lieu de l'expression du pluralisme. La double appartenance AS/FNSEA peut être idéalement matérialisée dans une adhésion couplée : l'une ne peut aller sans l'autre!

Force est de constater un déplacement du pouvoir de la puissance publique en matière d'organisation économique vers les interprofessions lorsqu'elles fonctionnent ou vers les producteurs et les metteurs en marchés dans les autres cas. Dans l'intérêt de ses adhérents, la FNSEA a besoin d'une représentation par filière forte qui défende une politique économique. Le pouvoir économique ne se décrète pas mais l'organisation des producteurs participe à leur force de négociation.

Engagement syndical et responsabilité économique ne sont pas antinomiques! Le syndicalisme défend l'autonomie et la responsabilité des agriculteurs sur leur exploitation. Nous accompagnons le passage d'une logique de production à une logique de débouchés pour nos produits.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'adhésion et l'engagement syndical, notre capacité à donner de la visibilité économique, à être prospectif constitue un atout de séduction. Nos adhérents nous jugent sur notre pouvoir d'influence qui dépend de l'organisation de la filière. Les résultats les plus probants, à l'exemple des secteurs laitier et oléagineux,

reposent sur une politique interprofessionnelle portée par une association spécialisée représentative et adossée au réseau de la FNSEA. En 1987, un règlement intérieur type des sections spécialisées par produit était annexé au statut d'une FRSEA. Il précise que le conseil d'administration de la FRSEA est l'instance décisionnelle sur proposition des sections spécialisées. On peut s'interroger sur la représentativité d'une AS au plan national si elle n'a pas d'échelon départemental et/ou régional structuré au sein des FDSEA.

Assurer une représentation par filière exige des moyens importants. L'ensemble des cotisations appelées par la FNSEA et les AS aux FDSEA est souvent jugé élevé. Cela peut donner lieu à des arbitrages départementaux difficiles entre paiement aux associations spécialisées et à la FNSEA pour assurer des représentations nationales. Nous allons engager un état des lieux sur les ressources des A.S. et, l'organisation de pôles de compétences, voire la mise en commun de moyens. Il en va des intérêts réciproques des FDSEA, des AS et de la FNSEA.

d) Les Jeunes agriculteurs, un positionnement à affirmer

Le profil des adhérents Jeunes agriculteurs a changé. Hier, le syndicat jeune comptait majoritairement des personnes ayant le projet de s'installer. Aujourd'hui, la grande majorité des adhérents Ja est installée et partage rapidement les mêmes préoccupations que tous les agriculteurs.

Les Ja sont déjà statutairement membres des conseils d'administration et bureaux des différents échelons du réseau. Afin d'éviter de multiplier les représentations des Ja, il serait souhaitable d'institutionnaliser aussi la représentation des Ja dans les commissions et sections des FDSEA.

Nous souhaitons que les Ja s'interrogent sur la stratégie à développer à l'attention des futurs installés et promeuvent auprès d'eux le sens de l'engagement professionnel.

3.2. Ce qui relève du Groupe FNSEA : ses missions

Ces dernières années, le Groupe FNSEA s'est renforcé avec la mise en place de projets communs et le développement de moyens. Le Groupe consolide le pouvoir politique des fédérations. Il cultive le sentiment d'appartenance.

L'expérience et les méthodes de travail de la campagne aux élections Chambre d'Agriculture de 2007 illustrent ce fonctionnement :

- Construction d'un projet politique national FNSEA/Ja à partir d'une animation locale,
- Déclinaison et adaptation du projet dans les départements,
- Mise à disposition d'argumentaires par les services de la FNSEA,
- Appui méthodologique à certains départements,
- Soutien politique lors de la tournée des Présidents, et d'administrateurs,
- Plan de communication commun avec des affiches et un ciblage de la PQR accompagné,
- Une réussite partagée.

Le Groupe se structure autour de quelques missions identifiées et dans nos méthodes d'animation du réseau.

a) Des missions en tête de réseau

Sur le champ de la formation :

- La FNSEA accompagne la professionnalisation des personnels par une offre de formation adaptée aux métiers et au contexte du réseau ; l'association FORM'A en assure la réalisation.
- La FNSEA répond aux sollicitations d'animation de séminaire ou de formation des élus. Elle accueille les conseils d'administration départementaux à Paris. Le présent rapport entend pallier un déficit de formation des élus en rendant obligatoire un parcours de formation.

En gestion des ressources humaines :

- La FNSEA a formalisé un référentiel de métier d'animateur syndical. Elle entend mettre à disposition des présidents un outil pour formaliser les délégations confiées au directeur.
- Afin de fidéliser le personnel des fédérations, la FNSEA peut assister les présidents dans les procédures d'embauche ou faciliter des mises en relation.

Des appuis méthodologiques et une harmonisation des outils (quelques chantiers sont ouverts) :

- A partir d'une initiative départementale, la Charte des contrôles est un exemple de travail conduit en interaction FDSEA, FNSEA, AS.
- A l'intérieur d'un Groupe, il serait souhaitable que chacun partage les mêmes dénominations comptables.
- La réalisation de l'autodiagnostic conditionnalité est un exemple d'outil réalisé et diffusé grâce à un travail commun de toutes les compétences des échelons du Groupe.
- b) Le travail en réseau et le développement de pôles de compétences

Travailler en réseau permet de démultiplier notre force d'action. Deux axes de travail sont à poursuivre :

- La circulation de l'information: nous avons des outils efficaces (3000 connections/ jour sur Internet, 600/jour sur extranet, une lettre hebdomadaire). La circulation transversale de l'information se développe grâce aux courriers électroniques. Néanmoins, il demeure parfois difficile de recueillir des informations dans certains départements. Stratégiquement, il faut veiller à ce que l'information arrive à l'adhérent. Certains départements développent des lettres aux adhérents. D'autres recourent aux SMS pour informer en direct ou mobiliser.
- Le développement de pôles de compétences et la mutualisation de moyens : Nos adhérents ont des exigences de plus en plus fortes quant aux conseils prodigués. La diversité de notre base syndicale donne lieu à des besoins très variés sur des champs de compétences multiples. L'organisation du conseil à l'adhérent repose sur des métiers d'experts (juristes), mais aussi sur des profils d'animateurs polyvalents. L'ensemble s'opère sur des effectifs restreints à missions croissantes. Ce constat plaide en faveur d'une organisation par pôle de compétence permettant de mutualiser des moyens. La structuration du réseau de juristes en droit du travail est une expérience. Ailleurs, un animateur départemental peut, pour le compte des FDSEA de la Région, devenir le référent environnement. Autre exemple, la centralisation de la gestion administrative du personnel (édition des bulletins de paie)...

c) Etre garant des règles statutaires et de l'équité entre les membres du Groupe

Le Groupe intervient pour organiser les solidarités humaines et financières dans le réseau. L'adhésion d'une FDSEA conditionne son appartenance à la FNSEA, l'accès aux informations, le calcul des mandats au Congrès, l'éligibilité des administrateurs nationaux, leur participation dans les sections et les commissions.

Un système dérogatoire provisoire est proposé aux fédérations en difficulté sous forme d'une convention établissant un plan de relance à 3 ans. La solidarité n'est durable au sein du Groupe que si elle est temporaire et réciproque. Elle ne peut s'exercer qu'avec l'implication forte d'une équipe départementale.

3.3. Les organismes de services politiquement affiliés

Les FDSEA ont su construire des organismes de services pour répondre aux besoins des agriculteurs et les accompagner dans leur développement, parfois en pensant maîtriser le coût du conseil sur un marché concurrentiel.

Ces organismes, après avoir pris leur indépendance juridique, s'affranchissent souvent de leur tutelle politique pour mettre en œuvre leur stratégie de développement.

Nous devons rester vigilants sur la maîtrise politique de ces outils lorsqu'il en est encore temps et rappeler leurs finalités :

- Assurer l'indépendance de l'agriculteur dans sa prise de décision,
- Mettre à disposition les éléments d'analyse pour définir et choisir les orientations de son exploitation en cohérence avec le projet agricole départemental,
- Fidéliser les adhérents de la FDSEA.



La FNSEA est historiquement une fédération de fédérations autonomes politiquement. Les départements sont solidairement responsables de la réussite de la FNSEA. C'est pourquoi la FNSEA

accompagne la structuration de ses fédérations départementales autour d'un projet pour l'agriculture, un projet syndical et des services aux adhérents (journal, service juridique, carte moisson ...). La représentation par filière est assurée par les Associations Spécialisées qui défendent leur projet économique auprès des pouvoirs publics, et de plus en plus au sein des interprofessions. On peut s'interroger sur la représentativité d'une AS au plan national lorsqu'elle n'a pas de sections départementales ou régionales structurées dans les principaux bassins de production. Nous souhaitons que les Ja soient statutairement associés aux travaux de ces sections départementales.

Eviter les doublons, profiter de l'expérience de certaines fédérations départementales, agir plus à budget restreint... sont quelques arguments pour développer le travail en réseau. La mise à disposition d'outils communs (Extranet, formation, ressources humaines, solidarités humaines et financières...), le partage de méthodes de travail participent à la construction de l'identité du Groupe FNSEA.

L'autonomie politique d'une fédération départementale est cependant partielle. D'une part parce qu'un certain nombre de décisions d'orientations agricoles sont prises à un échelon supérieur au département. D'autre part, l'image médiatique d'une FDSEA est indissociable de la FNSEA et réciproquement.

Aussi peut-on s'interroger sur l'intérêt de donner au Groupe une dimension politique plus grande ? S'il est acté que certaines négociations nationales voire internationales sont déléguées à la fédération nationale, la mise en œuvre et l'information des agriculteurs demeurent départementales.

Actions à conduire :

- → Définir les domaines d'activités mutualisables à la région,
- → Réaliser l'état des lieux des ressources des A.S.,
- → Institutionnaliser la représentation des Ja dans les commissions et sections de la FDSEA (réforme statutaire).





4. Le leadership de la FNSEA

Assurer le leadership, c'est « montrer la direction », c'est avoir le pouvoir d'influence de faire partager notre projet pour l'agriculture et nos valeurs pour le milieu rural et s'en donner les moyens.

Lors des dernières élections des Chambres d'agriculture, les agriculteurs ont confirmé leur confiance à la FNSEA/JA. A l'occasion de ce test de représentativité, la FNSEA est confortée dans son rôle de corps intermédiaire, à la fois relais des préoccupations des agriculteurs et organe de contre-pouvoir.

Néanmoins, on a pu voir ces dernières années le développement du pouvoir de l'opinion sur les politiques agricoles et environnementales, puissamment diffusé par les médias. Entre organisations professionnelles agricoles, il n'est pas toujours évident non plus de partager les mêmes objectifs, les mêmes orientations stratégiques et opérationnelles.

Cette analyse ne laisse plus de débat sur la conciliation de nos modes d'actions. Il s'agit d'une part d'entretenir le dialogue social, socio-économique entre les agriculteurs, l'Etat, les partenaires économiques, les autres représentants de la société et d'autre part d'assurer le « lobbying d'opinion ».

4.1. Un leadership porté par la communication média

Le réseau FNSEA collabore avec trois types de média auxquels correspondent des méthodes de travail, des cibles et des langages spécifiques :

- La presse agricole départementale, le plus souvent partenaire de la FDSEA,
- Les médias agricoles,
- Les médias grand public

a) Avec les médias agricoles

Les agriculteurs aiment lire la presse professionnelle. S'informer, connaître l'évolution de son environnement et les positions des dirigeants font partie du métier d'agriculteur. Dans un département, la presse agricole affiliée à la FDSEA participe à la construction d'une culture commune, à la valorisation du travail syndical auprès des adhérents, des non adhérents abonnés et des acteurs socio-économiques et politiques du département. Le Journal informe le lectorat des revendications, l'associe aux négociations et permet de mieux comprendre l'aboutissement.

La qualité d'un Journal professionnel doit beaucoup à sa structuration et à ses plumes. L'éditorial d'un élu suscite intérêt et confiance. Les infos pratiques et les petites annonces fidélisent les abonnés en répondant à leurs besoins quotidiens. Les animateurs apportent leur plus-value en rendant compte de la vie syndicale des instances.

Néanmoins, la Presse Agricole départementale est économiquement fragile et ne peut s'exonérer d'une réflexion stratégique de mises en commun de moyens, de développement de nouveaux supports demain (sur le net).

A Paris, le mensuel de la FNSEA, l'Information Agricole (IA) a adapté sa ligne éditoriale et développe le lien entre Agriculture et Société. La qualité de certains articles fait regretter la confidentialité de sa diffusion. Nous proposons que les FDSEA abonnent de façon systématique leurs présidents cantonaux. L'IA n'a pas vocation à se substituer à l'information quotidienne; le magazine s'inscrit dans une réflexion prospective dans le milieu rural, avec une volonté d'ouverture.

b) Avec les médias grand public

La communication externe, du département au national, construit l'image, le positionnement voire l'existence de notre syndicat. Il n'y pas de relation d'autorité entre les responsables syndicaux et les journalistes! Nous ne pouvons maîtriser que notre professionnalisme dans cette relation.

46 départements ont fait au plus un communiqué de presse en 2006. C'est trop peu!

A l'échelon local, les présidents de SEA doivent travailler avec les correspondants locaux de PQR. Certains départements ont des partenariats avec les radios locales.

Notre ambition est d'être des référents agricoles pour les journalistes. Notre représentativité, notre diversité, notre compétence et notre sens de la responsabilité sont des atouts. Concrètement, nous devons entretenir la relation avec les journalistes en tenant compte des contraintes de leur métier, de leurs besoins et en leur fournissant fréquemment de l'information :

- lors de rendez-vous informels,
- par des communiqués de presse réguliers,
- lors de points presse pour les grandes occasions,
- par nos prises de paroles au moment des évènements, salons, foires...

La FNSEA met à disposition des outils méthodologiques.

4.2. Du bon usage de notre leadership politique

Notre ambition est de faire partager nos idées. Fort de notre score et de l'esprit collectif de la campagne, cela semble une évidence. Mais l'expérience rappelle que l'autorité politique d'une FDSEA / FRSEA / FNSEA repose non seulement sur sa légitimité issue des urnes mais aussi sur les qualités relationnelles, l'ouverture de ses dirigeants, leur présence sur le terrain et les compétences de l'équipe.

a) Au sein des OPA

Les leaders syndicaux prennent des responsabilités dans les organisations professionnelles agricoles. Ils y mesurent la complexité de concilier un projet politique et un projet d'entreprise. Dans un contexte général de restriction budgétaire, les organismes de services sont concurrentiels, les dirigeants se font donc concurrence. Alors la neutralité syndicale est érigée en arbitre. Comment éviter la répétition de l'Histoire ?

L'unité professionnelle agricole d'un département est un défi qui repose sur :

- la volonté des Hommes,
- des valeurs et un projet pour l'agriculteur partagés,
- des méthodes de travail et une stratégie de fonctionnement des organisations préétablie.

La construction de cette unité démarre avec la construction du projet agricole départemental. On sait combien la participation à la définition des orientations facilite l'adhésion à un plan d'action. L'exercice est d'autant plus contraignant que les partenaires sont nombreux : OPA, organismes économiques, salariés, associations,... Cette exigence fédère et mobilise les acteurs. Le leadership se construit dans l'ouverture, dans notre capacité à faire partager la réalité de notre métier.

Pour ce qui est de s'assurer de la fidélité des OPA au projet politique et à la reconnaissance de la FDSEA dans le département, certaines méthodes y contribuent :

- la réunion régulière d'un Conseil de l'agriculture présidé par le président de la FDSEA;
- un calendrier stratégique où les bureaux et conseils de FDSEA ont lieu préalablement au bureau de la Chambre d'agriculture et se positionnent sur l'ordre du jour ;
- l'élaboration des stratégies en commun ;
- des échanges réguliers entre les services administratifs.

b) Ceux qui participent au rayonnement de la FNSEA

Pour répondre à des préoccupations agricoles ou pour être partie prenante de grands enjeux de société, la FNSEA, en partenariat, a créé des associations que sont AFDI, FNGEDA, TRAME, FARRE. Elles mobilisent des agriculteurs, bien sûr, mais aussi membres individuels, associations, entreprises. Elles réfléchissent et agissent sur des thématiques spécifiques: développement international, développement local, développement de l'Agriculture Raisonnée.

Nous partageons un même sens de l'engagement professionnel. Ces organisations sont des lieux d'échanges, d'ouverture et d'action qui contribuent aussi au rayonnement de la FNSEA.

c) Envers les élus politiques

Avec 57% des suffrages exprimés, la FNSEA/Ja est un interlocuteur incontournable du milieu rural. Nous devons faire valoir notre représentativité durant les campagnes électorales de 2007 et 2008.

Nous défendons un projet professionnel et non un projet politique.

Sachons rappeler à nos parlementaires que le respect du fait majoritaire est garant du bon fonctionnement de notre démocratie et de ses corps intermédiaires.

4.3. L'enjeu de notre représentation internationale

Les politiques agricoles sont définies à Bruxelles, voire à l'OMC. Nos adhérents nous interrogent sur notre représentation et action européennes. Notre enjeu idéologique est de faire partager notre vision de l'agriculture, notre modèle agricole à une majorité des 26 autres Etats membres.

La position professionnelle s'élabore au sein du COPA (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles), le consensus est difficile. Tout affaiblissement de la position professionnelle laisse l'arbitrage à la Commission Européenne.

C'est pourquoi, pour faire progresser ses positions, l'agriculture française organise son lobbying qui nécessite un investissement lourd des responsables professionnels et beaucoup de diplomatie pour convaincre. 40 responsables professionnels français se sont déplacés à Hong Kong lors des négociations à l'OMC. A l'échelle de ces négociations les divergences nationales perdent leur sens. La profession agricole, autour de la FNSEA et de ses AS fait front uni et cohérent. L'enjeu de notre organisation est donc d'assurer cette représentation avec des responsables au fait des dossiers et des cultures du monde.



Avoir le leadership, c'est parvenir à la mise en œuvre de nos orientations pour l'Agriculture locale, départementale, nationale et internationale avec

nos partenaires professionnels, économiques et les pouvoirs publics.

Au-delà de notre représentativité, nous exerçons une pression via l'image responsable de notre organisation et notre capacité à concilier les contraintes de notre métier et les attentes sociétales. Savoir communiquer aux partenaires et au grand public via les médias est un savoir-faire indispensable qui participe à notre force de conviction.

Le poids économique de l'agriculture d'un département est le fruit du dynamisme des Hommes, de leur synergie dans l'action. L'unité professionnelle d'un département se construit :

- par la volontés des acteurs,
- en partageant des valeurs et un projet communs,
- en établissant des méthodes de travail et une stratégie de fonctionnement entre les organisations

Avec 57% des suffrages exprimés, FNSEA/Ja est un interlocuteur du milieu rural incontournable pour les élus politiques du canton à Bruxelles. Néanmoins, l'expérience rappelle que l'autorité politique d'une FDSEA / FRSEA / FNSEA repose non seulement sur sa légitimité issue des urnes mais aussi sur les qualités relationnelles, l'ouverture de ses dirigeants, leur présence sur le terrain et les compétences de l'équipe.

Actions à conduire :

- → Abonner systématiquement les présidents cantonaux à l'Information agricole,
- → Etablir une stratégie de communication ciblant la PQR et les médias locaux.
- → Mettre en place des méthodes de travail avec les OPA pour porter un projet politique commun,
- → Porter nos revendications auprès des candidats dans le cadre des campagnes présidentielles, législatives et communales,
- → Faire front commun FNSEA/Ja/AS dans les prochaines négociations européennes et internationales.

Conclusion

« La campagne est finie, la campagne redémarre ! »

L'annonce du score aux élections Chambre d'agriculture a clôturé la campagne électorale bâtie sur notre sens de la responsabilité, sur un bilan positif et sur un projet émanant de nos adhérents et responsables départementaux. Nous entrons donc en campagne pour 2013, non qu'il faille comprendre que seuls les résultats nous intéressent mais que nous serons jugés sur le travail accompli. Il y a en effet une corrélation entre les résultats et l'activité syndicale, l'unité professionnelle et sa perception par les agriculteurs.

Demain, reprendront les négociations à l'OMC; bientôt la commissaire européenne à l'agriculture engagera le bilan à mi parcours de la PAC; au cœur des campagnes présidentielles et législatives, nous aurons à faire partager notre vision de l'agriculture et de ses enjeux, parfois à contre courant de l'opinion publique dominante. L'activité syndicale ne s'arrête pas.

Nous serons entendus si nous sommes syndicalement forts. Après avoir consolidé notre représentativité, renforçons notre organisation, le nombre d'adhérents, le maillage cantonal, la représentation des filières.

Nous détenons chacun une parcelle de responsabilité. Chacun est autorisé à l'exploiter et à en tirer le meilleur rendement. L'itinéraire cultural proposé en forme de plan d'action donne de bons résultats dans certaines stations expérimentales. Parce que le capital de notre organisation est avant tout humain, la recherche ne s'arrête pas.

« Là où il y a de la volonté, il y a un chemin ».

_			_
			_